

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes
 Tél. 024 459 15 66
 Fax 024 459 19 64
 E-mail: info@baulmes.ch

Le lundi et le jeudi: 8h00 - 11h00
 Le mardi: 17h30 - 19h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 2 novembre 2014

La Russille	9 h 15	A. Gelin, Terre Nouvelle.
Montcherand	10 h 30	A. Gelin, Terre Nouvelle.
Baulmes, grande salle	10 h 30	V. Richard, vente.
Montagny-près-Yverdon	10 h 00	A.-C. Rapin.
Grandson	19 h 30	F. Steinhauer, S. Gabrieli.
Les Tuileries de Grandson	9 h 00	J.-J. Corbaz.
Grandson	10 h 15	J.-J. Corbaz.
Grandson	19 h 30	S. Gabrieli.
Fiez	10 h 00	J.-N. Fell

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE – EGLISE CATHOLIQUE À BAULMES

1^{er} dimanche du mois: messe à 9 h 30 en français - 3^e dimanche du mois: messe à 9 h 30 en italien

Date de la requête: 22.10.2014

Affichage au pilier public du 22.10.2014 au 13.11.2014

Les oppositions peuvent être déposées au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau (mardi de 18 h 30 à 19 h 30) ou sur rendez-vous au N° 024 459 20 41.

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

Commune: Rances

Enquête publique ouverte du 15.10.2014 au 13.11.2014

Compétence: (ME) Municipale Etat

Réf. communale: 04/2014

N° CAMAC: 149362

Parcelle(s): 129

N° ECA: 260

Coordonnées: 530.830/179.830

Nature des travaux: Construction nouvelle, Démolition du bâtiment ECA 260. Construction de 3 bâtiments d'habitation comprenant 21 appartements

Situation: Rue du Carre

Propriétaire(s), promettant(s), DDP(S): GUIGNARD PIERRE

Auteur(s) des plans: GLAUSER FRÉDÉRIC

Demande de dérogation: Certaines places de parc dérogent à la limite des constructions et à la distance à la limite, application de l'art. 72 RCAT. Le projet déroge à l'art. 68 RCAT (mouvement de terre)

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau (mardi de 18 h 30 à 19 h 30) ou sur rendez-vous au N° 024 459 20 41.

La Municipalité



BAULMES

Caisse d'étude et d'apprentissage de Baulmes

La caisse a pour but d'accorder un don aux jeunes filles et jeunes gens qui ne seraient pas en mesure de satisfaire aux obligations qu'exige l'étude ou l'apprentissage d'une vocation.

Pour être mis au bénéfice d'un don de la caisse, il faut remplir les conditions suivantes:

- Etre citoyen suisse ou étranger avec un permis C et habiter la localité depuis cinq ans au moins
- Etre âgé de quinze ans au moins et de vingt ans révolus au maximum
- Nombre limite de versement par personne. 3 fois

Les jeunes filles et les jeunes gens qui demandent à être mis au bénéfice d'une bourse d'apprentissage doivent en faire la demande à la commission. A cette demande seront joints:

- Un certificat des écoles ou établissements fréquentés
- Un contrat d'apprentissage pour les professions manuelles

Les inscriptions sont reçues, pour les jeunes filles et pour les jeunes gens, par la Municipalité de Baulmes.

Délai pour les inscriptions: **mercredi 26 novembre 2014.**

La Municipalité



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Conseil général

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance

aujourd'hui mercredi 29 octobre 2014 à 20 h 15 en salle du Conseil

avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2014
3. Assermentations
4. Préavis municipal n° 2014-04 «Arrêté d'imposition pour l'année 2015» et rapport de la commission de gestion
5. Préavis municipal n° 2014-05 «Demande de crédit extrabudgétaire pour la finalisation du tapis du quartier du Motty» et rapport de la commission de gestion
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Le Président



RANCES

Requête en abattage d'arbre Réf: 04/2014

Situation: Parcelle 348

Propriété de: Cand-Landi SA

Essences: 2 cèdres



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Fenêtres de l'Avent 2014

A Champvent, Essert et Villars-sous-Champvent, les fenêtres s'illumineront pour la 3^e année consécutive durant la période de l'Avent !

Vous souhaitez participer en décorant une fenêtre du calendrier ?

Inscrivez-vous avant le **9 novembre 2014** auprès de Nadia Burgat au 079 262 13 07 ou nadia.burgat@bluewin.ch

Merci d'indiquer vos 3 dates préférées, si vous organisez une verrée ainsi que l'horaire. La date retenue vous sera confirmée d'ici le 20 novembre. La population sera informée des adresses via le bulletin officiel de la dernière semaine de novembre.

Venez nombreux passer des moments conviviaux autour des lumières de l'Avent. Nous nous en réjouissons d'ores et déjà !

Eliane Plnard et Nadia Burgat



VALEYRES SOUS RANCES

Conseil général - Convocation

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances est convoqué le

mercredi 29 octobre 2014,
EXCEPTIONNELLEMENT À 19 H 30,
à la grande salle, salle des sociétés.

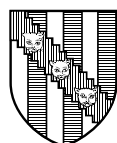
Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du dernier procès verbal
4. Assermentations
5. Arrêté d'imposition 2015
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Les pièces relatives à l'objet présenté lors du Conseil général peuvent être consultées auprès du greffe municipal, aux heures d'ouverture du bureau, le mardi de 8 h 30 à 10 h 30 ou le jeudi de 16 h 30 à 18 h 30. De plus, les préavis municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune www.valeyres-sous-rances.ch, sous l'onglet «Municipalité»; Préavis municipaux.

Les personnes qui désirent se faire assermenter sont priées de s'annoncer au préalable auprès de la Présidente, Madame Sylvie Glayre (079 735 77 64).

Le bureau du Conseil



MATHOD

Avis à la population

Nous vous informons que la Municipalité passera le
8 novembre 2014 entre 9 h 00 et 12 h 00
pour le relevé des compteurs d'eau.

La Municipalité

SANI-BOIS

André Overmey
Traitement de charpente
Cirons - capricornes - vers du bois
Nettoyage de poutres - nids de guêpes
Champignons du bois - mûrle
1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



Bader

Votre spécialiste
en gestion des déchets

Bader métaux Récupération de fers et métaux

Laurent Bader
Les Charrières - 1445 VUIEBŒUF

Fixe: +41 24 459 25 75 - Fax: +41 24 459 25 76
Laurent Natel 1: +41 79 206 52 37
Frédéric Natel 2: +41 79 794 93 32
www.badermetaux.ch - laurent.bader@badermetaux.ch

DANIKA

• COIFFURE •

vous accueille
dans son nouvel espace ambiance «**American Dream**»

Ouvert du mardi au vendredi - Possibilité de vous véhiculer

Route d'Yverdon 7 - 1445 VUIEBŒUF - 079 220 62 33

www.electroval.ch

MAGASIN
Rue Centrale 14
1350 Orbe
Tél. 024 442 22 70

Electroval SA

ADMINISTRATION

Rue du Village 14
1358 Valeyres-sous-Rances
Tél. 024 442 84 50

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉCOM - DÉPANNAGE - APPAREILS MÉNAGERS

Service clients c'est

- ↳ Quatre techniciens spécialisés
- ↳ Véhicules équipés pour :
 - Electroménagers vente et réparation toutes marques
 - Dépannage, petites installations et retouches OIBT
- ↳ Contrôle d'installations électriques OIBT
- ↳ Intervention rapide



N'HÉSITEZ PAS, UTILISEZ LA PROXIMITÉ...APPELEZ-NOUS.

Match aux cartes

Vendredi 7 novembre 2014
à la grande salle de VUIEBŒUF

19 h 00: Inscriptions
19 h 30: Début des matches

Fr. 25.- par personne

Repas OFFERT!



Org.: Jeunesse de Vuitebœuf

Depuis 25 ans
à votre service

www.solcreations.ch

SOLCREATIONS

TOUT POUR VOS SOLS
PARTOUT DANS LE CANTON

Tél. 024 426 07 26 – 021 887 74 30

Prenez rendez-vous,
on se déplace chez vous!

Votation fédérale du 30 novembre 2014

1. Initiative populaire du 19 octobre 2012 «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)»
2. Initiative populaire du 2 novembre 2012 «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles»
3. Initiative populaire du 20 mars 2013 «Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)»

ARRÊTÉ DE CONVOCATION du 10 septembre 2014

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- la décision du Conseil fédéral du 2 juillet 2014
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

CONVOCATION

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) sont convoqués le **dimanche 30 novembre 2014** pour se prononcer sur les objets cités en titre.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Art. 2. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP. Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

royal Institut

Centre de bien-être

SPÉCIAL
VISAGE

Catherine Jonin - Rue du Clos 18 - 1446 BAULMES - 079 446 47 67

Parce que le bien-être n'attend pas...

Les rides, le double menton... Ras le bol !!!

C'est décidé...

je fais 4 soins visage pour tout éliminer

Résultats garantis dès la première séance

Catherine Jonin, votre thérapeute reconnue par la plupart des caisses maladie



Bal des bergers

Grande salle de L'ABERGEMENT
Samedi 1^{er} novembre 2014

Dès 9 h 00: Expertise des moutons
PETITE RESTAURATION À MIDI

Dès 14 h 00: Suite des expertises

Dès 18 h 30: Apéritif

Dès 19 h 00: Soirée raclette

Animation musicale par l'orchestre **The Gomm's**

Venez nombreux!

Organisation: Syndicat du menu bétail d'Orbe



PAROISSE DE BAULMES-RANCES

Villages de Baulmes, Peney, Rances,
Valeyres-sous-Rances, Vuitebœuf



Fête et vente paroissiale

Grande salle de BAULMES - Dimanche 2 novembre 2014

10 h 30 Culte à la grande salle de Baulmes

11 h 30 Apéritif

12 h 00 **Dîner en commun.** Choucroute garnie. Adultes: Fr. 18.-
Menu pâtes, viande pour les enfants: Fr. 1.- par année d'âge

13 h 00 **Chœur mixte «Baulmes-Vuitebœuf»**

TOMBOLA - PÂTISSERIES - PRODUITS DU TERROIR - PÊCHE MIRACULEUSE ...

TOMBOLA: Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre à midi, vous pouvez déposer vos lots dans les différents commerces.

PRODUITS DU TERROIR: fruits, légumes, noix et autres. Vous pouvez les apporter le samedi 1^{er} novembre de 9 h 30 à 12 h 00 à la grande salle de Baulmes.

PÂTISSERIES: Vous pouvez amener ce que vous avez préparé le dimanche matin 2 novembre dès 9 h 00 à la grande salle de Baulmes.

Bienvenue à tous!

Avec tous nos remerciements, le comité de préparation

Les personnes interdites pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit (art. 369 du Code civil) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 3 et le 7 novembre 2014**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 28 novembre à 12 heures au plus tard**.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 8. – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 9. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

Vote des malades

Art. 10. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, **au plus tard le vendredi 28 novembre**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires - Protection civile

Art. 11. – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

Publication

Art. 16. – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels

Recours

Art. 17. – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:
– dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours;
– mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 19. – Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités. Celles-ci le feront afficher au pilier public **au plus tard le lundi 13 octobre et**, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Le Département des institutions et de la sécurité est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 septembre 2014.

Le président: P.-Y. Maillard
Le chancelier: V. Grandjean

CAFÉ-RESTAURANT DE LA CROIX FÉDÉRALE
Gérard Morisset - Rue des Trois-Fontaines 2 - 1431 VUGELLES-LA MOTHE
024 436 21 73 - www.morissettraiteur.ch

2 et 23 novembre 2014 dès 11 h
Dimanche Gourmand «La Cochonaille»
Grand buffet froid et chaud - Fromages - Desserts
Réservations au **024 436 21 73**

Dès 14 h 30:
DANSE avec F. Lachat le 2 novembre et «Les Galériens» le 23 novembre



Cerutti Maçonnerie
1422 Grandson

A votre disposition

Neuf et rénovation - Aménagements - Fouilles

DEVIS GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

Travail soigné - Prix concurrentiels

078 623 44 26

royal Institut **SPÉCIAL CORPS**
Centre de bien-être

Catherine Jonin - Rue du Clos 18 - 1446 BAULMES - **079 446 47 67**

Parce que le bien-être n'attend pas...

Les kilos ??? Ras le bol !!!

Cette fois, c'est décidé... je resculpte ma silhouette

Je fais 4 séances (palpé roulé - enveloppements - massage)

Résultats garantis dès la première séance

Catherine Jonin, votre thérapeute reconnue par la plupart des caisses maladie

OPÉRA

Hôtel de Ville de BAULMES
Vendredi 14 novembre à 20 h et
dimanche 16 novembre à 17 h

Ouverture du bar une heure avant

Une opérette pleine d'humour d'Albert Grisar présentée par



Mise en scène: Catherine Pauchard - Direction musicale: Antoine Schneider

Décor et costumes: Willy Reverchon, Laure Fuchs - Travail vocal: Nicole Nouyrit et Christianne Cornu Cavin

Solistes et ensemble instrumental

Réservations recommandées:

www.opera-parciparla.ch, reservations@opera-parciparla.ch ou 079 725 07 89

<http://baulmes-culture.blogspot.ch>



Boucherie – Charcuterie – Chevaline
PERUSSET

www.boucherieperusset.ch
 GRAND-RUE - 1446 BAULMES - Tél. 024 459 14 02
Poulet rôti au grill

ACTIONS DE LA SEMAINE

Osso bucco de porc à Fr. 12.50 / le kg
 Entrecôte parisienne de bœuf à Fr. 29.50 / le kg

VALENTIN 9 - YVERDON-LES-BAINS
 WWW.DUVOISIN-IMMOBILIER.CH

DUVOISIN
 AGENCE IMMOBILIERE

GERANCE
 d'immeubles et d'appartements

ADMINISTRATION
 de copropriétés

mais aussi ...
EXPERTISES & VENTE

024 425 66 39



Don du sang

BAULMES - Salle des Fêtes - Grande salle Sous-Ville

Mercredi 5 novembre 2014 de 17 h 30 à 20 h 30

Ma Vie, Ton Sang



SKI CLUB BAULMES

Membre FSS 589

**Soirées raclette
 au caveau chez «Petsec»
 à côté de la Tour**

Venez nombreux, ouvert à tous.

**Le vendredi 7 et samedi 8 novembre 2014
 à partir de 19h00**

Organisation: Ski-Club Baulmes

INFORMATION POUR LES MEMBRES

Assemblée générale

le vendredi 14 novembre 2014 à 20 h 00 à l'Hôtel de Ville

CREASOLS

RENOVATION DE PARQUETS
 PARQUETS • MOQUETTES
 PVC • LINO • STORES

079 213 52 93

DEVIS GRATUIT
 POSSIBILITE DE POSE PAR NOS SOINS -
 VENTE À L'EMPORTER.

SHOWROOM • 60-RUE 33 • BAULMES
 E&R SCHUEFFER

WWW.CREASOLS.CH

PLÂTRERIE - PEINTURE - ISOLATION PÉRIPHÉRIQUE

**Jean Paul
 Vulliemin**



Case postale 43 1446 Baulmes
 Mobile 079 338 25 05 - Fax 024 420 12 00

Entreprise formatrice



Grandes actions d'automne

PNEUS à prix attractifs dès **Fr. 65.-**

BON à l'achat de 4 pneus de **Fr. 40.-**

FRAISE À NEIGE dès **Fr. 995.-**

SPÉCIALISTE RENAULT

Service toutes marques - Travail soigné

SERVICE HIVER à seulement **Fr. 49.-**

024 459 11 62

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:
 Greffe municipale de Baulmes
 Tél. 024 459 15 66 - Fax 024 459 19 64
 E-mail: info@baulmes.ch